

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commande de vaccins AstraZeneca en ville et des prochaines livraisons de vaccins Janssen.

## **I. VACCIN ASTRAZENECA**

Le portail de télé-déclaration (<https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr>), **ouvrira du lundi 10 mai au matin au mardi 11 mai à 23h**. La livraison interviendra selon les modalités habituelles. Les médecins peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le DGS-Urgent N°2021\_19.

**Les médecins et les pharmaciens** pourront commander selon les modalités suivantes :

---

| <b>Effecteurs</b>  | <b>Médecins</b>            |                            | <b>Pharmaciens</b>                    |                                       |
|--|----------------------------|----------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
|  | 1 <sup>ère</sup> injection | 2 <sup>nde</sup> injection | 1 <sup>ère</sup> injection            | 2 <sup>nde</sup> injection            |
| <b>Nombre de flacons ouverts à la commande par effecteur</b> | 1 flacon par médecin       | 1 flacon par médecin       | 2 flacons par <b><u>pharmacie</u></b> | 2 flacons par <b><u>pharmacie</u></b> |

**Pour la première fois, la commande de flacons correspondant à des secondes doses sera ouverte aux pharmaciens.** Pour rappel, un délai de 12 semaines doit être respecté entre la première et la deuxième dose de vaccin AstraZeneca, comme recommandé par la Haute Autorité de santé dans son avis du 1er mars 2021, pour les personnes de 55 ans et plus.

**Si le flacon n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels de santé avant de redistribuer les**

**doses qui leurs étaient initialement attribuées.**

En fonction des quantités commandées, les premiers flacons de vaccin AstraZeneca commandés la semaine du 10 mai seront livrés **les 19 et 20 mai**. Les volumes restants seront livrés entre le **25 et le 28 mai**.

Un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison sera envoyé le 12 mai aux officines (volumes commandés par l'officine pour tous les professionnels de santé concernés) et aux médecins (volumes qui leur sont destinés). Les rendez-vous de vaccination peuvent être planifiés à compter de la réception de cet email et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison des vaccins.

## **II. VACCIN JANSSEN**

La dernière vague de livraison de flacons de vaccin Janssen commandés les 12 et 13 avril derniers interviendra les mercredi 19 et jeudi 20 mai. Les dates exactes de livraison des vaccins en officine seront confirmées dans un mail de confirmation envoyé aux officines et aux médecins le 12 mai. Toutes les commandes seront alors honorées.

Compte tenu des volumes d'approvisionnement limités en vaccin Janssen il a été décidé de ne pas ouvrir le portail de télé-déclaration la semaine du 10 mai pour la commande de ce vaccin.

Vous trouverez le présent message sur le [site du ministère](#).

Nous vous remercions pour votre engagement.

**Laetitia BUFFET**

Responsable de la Task Force Vaccination

**Pr. Jérôme SALOMON**

Directeur général de la santé

Les messages "dgs-urgent" sont émis depuis une boîte à lettres [DGS-URGENT@diffusion.dgs-urgent.sante.gouv.fr](mailto:DGS-URGENT@diffusion.dgs-urgent.sante.gouv.fr) ou [dgs-urgent@dgs.mssante.fr](mailto:dgs-urgent@dgs.mssante.fr).

Pour vérifier qu'ils ont bien été émis par une personne autorisée du ministère de la santé, consultez la liste des messages disponible sur le site Internet du ministère.

Source : DGS / Mission de l'information et de la communication / Sous-direction Veille et sécurité sanitaire (VSS)